

ORIGINE

- Un rapide état des lieux
- L'action du Défenseur des droits
- Les ressources

→ Parmi les critères de discrimination interdits par la loi se trouvent explicitement celui de l'origine mais également ceux de l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une nation, une ethnie ou une race.

Ainsi, une discrimination peut intervenir dans différents domaines (emploi, logement...) lorsqu'une inégalité de traitement s'appuie sur une **nationalité étrangère**, un **patronyme à consonance étrangère**, l'**apparence physique**, le fait d'être **originaire d'outre-mer** ou encore d'être nomade comme les **gens du voyage**.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**LE DÉFENSEUR
DES DROITS**

defenseurdesdroits.fr



→ Un rapide état des lieux

En 2011, 23,54 % des réclamations effectuées auprès du Défenseur des droits au titre de sa mission de lutte contre les discriminations concernaient le critère « Origine », constituant ainsi le **premier motif de saisine**. Ces discriminations fondées sur l'origine se retrouvent dans de multiples domaines.

Dans [l'emploi](#), le [5^e baromètre Défenseur des droits/Organisation internationale du travail sur la perception des discriminations au travail](#) révèle que l'origine ethnique est le premier facteur de discrimination ressenti dans le privé (35 % des répondants disent en avoir été témoins) et le second dans le secteur public (26%).

[Une étude par testing de l'Organisation internationale du travail de 2007 sur les discriminations à l'embauche en raison de l'origine en France](#) montre que, lorsque l'employeur a réalisé un choix entre deux candidats, il a favorisé celui/celle du groupe majoritaire (origine « hexagonale ancienne ») près de quatre fois sur cinq. Les groupes minoritaires étaient constitués de personnes originaires d'Afrique noire et du Maghreb.

La même année, [un rapport du Centre d'analyse stratégique](#) montrait que dans le secteur de la comptabilité, si l'on attribue un indice de réussite pour l'obtention d'un entretien d'embauche de 100 aux candidats à nom et prénom « français », on obtient 35 pour un candidat français de nom et prénom marocains et 7 pour un candidat marocain à compétences égales. **Il faut ainsi que le candidat marocain envoie plus de 10 fois plus de CV qu'un candidat de nom et prénom français pour obtenir un entretien.**

En 2010, les étrangers présentaient un taux de chômage de 17,8 % et de 23,5 % pour les non-ressortissants de l'Union européenne contre 8,9 % pour les Français. Les principaux métiers occupés par les immigrés et immigrées sont des métiers d'employés et d'ouvriers.

Concernant l'accès au [logement](#), [un testing réalisé à Villeurbanne en 2011](#) fait apparaître qu'alors que les candidats d'origine française ne rencontrent aucune difficulté à déposer un dossier pour une location, les candidats d'origine maghrébine n'y arrivent qu'une fois sur deux. [L'enquête Trajectoires et origines \(TeO\)](#) de l'INSEE et l'INED montre que les immigrés et leurs descendants sont moins souvent propriétaires et occupent plus souvent un logement HLM que la population dite majoritaire.

L'école semble être un lieu où des discriminations fondées sur l'origine peuvent survenir car, d'après l'enquête TeO, 14 % des descendants d'immigrés s'estiment avoir été moins bien traités lors des décisions d'orientation. C'est seulement le cas de 5 % des personnes de la population majoritaire mais de 23 % pour les descendants d'immigrés marocains et tunisiens, 22 % pour ceux de Turquie, 24 % pour ceux d'Afrique sahélienne.

En ce qui concerne les relations avec les pouvoirs publics, l'origine apparaît parfois comme un facteur d'inégalité, notamment pour les étrangers et les gens du voyage. Les conditions d'accueil des étrangers dans certains services publics tels que les services traitant les demandes des étrangers dans certaines [préfectures](#) sont régulièrement dénoncées (files d'attente trop importantes, délai de traitement des dossiers non précisé et trop long etc.).

S'agissant des [personnes originaires d'Outre-mer](#), le Défenseur des droits a pu constater des cas de refus d'un [logement au motif que la caution présentée est domiciliée outre-mer](#) et de refus de location ou d'un prêt bancaire en raison de la localisation d'un compte bancaire en outre-mer. Ces situations constituent des discriminations liées à l'origine.

S'agissant des [gens du voyage](#), ils peuvent être également discriminés dans les différents pans de la vie sociale, notamment [l'accès aux biens et aux services](#), parfois par le biais de **discriminations indirectes reposant sur leur mode de vie nomade**.

La loi interdit de refuser une inscription à [l'école](#) d'enfants issus de familles non sédentaires ou en situation irrégulière en se basant sur ces critères. Pourtant, [une étude de 2012 de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne](#) estime qu'environ 12 % des Roms de 7 à 15 ans en France ne sont pas scolarisés.

➔ **L'action du Défenseur des droits**

En plus d'accompagner les victimes de discriminations fondées sur l'origine dans le rétablissement de leurs droits, le Défenseur des droits développe des actions en vue de promouvoir l'égalité et de lutter contre les discriminations. Cela passe notamment par :

- l'accompagnement des acteurs de l'emploi pour l'utilisation d'**indicateurs fiables afin d'évaluer leurs actions en faveur de l'égalité de traitement**, sans enfreindre les règles en matière de collecte et de traitement des données sensibles, notamment celles liées à l'origine, grâce au guide [« Mesurer pour progresser vers l'égalité des chances »](#) ;
- la **déconstruction des stéréotypes et des préjugés** à travers des modules de formation à distance [« promotion de l'égalité dans l'éducation »](#) en direction de l'ensemble des acteurs de l'éducation et en collaboration avec le ministère de l'Education nationale, [« promotion de l'égalité dans l'entreprise »](#) et [« promotion de l'égalité au quotidien »](#) ;
- la lutte contre les discriminations dans le domaine du [logement](#) en promouvant les bonnes pratiques et en rappelant le cadre juridique qui s'y applique, notamment par la brochure [« Louer sans discriminer »](#) ;
- l'information des [gens du voyage](#) sur les discriminations dont ils peuvent être victimes et les recours possibles grâce au support [« Discriminations des gens du voyage. Le droit européen et national »](#) ;
- en matière d'emploi public, la promotion de bonnes pratiques recensées au sein de collectivités territoriales en matière de [prévention des discriminations et de promotion de l'égalité dans les ressources humaines](#) ;
- des enquêtes et des études afin de mieux appréhender les réalités des discriminations comme :
 - l'étude-testing, « Les discriminations dans l'accès au parc locatif privé », réalisé par le cabinet ASDO pour la Halde, mai 2006, ainsi que le testing judiciaire réalisé par la Halde en novembre 2008 ;

- le [5^e baromètre Défenseur des droits/Organisation internationale du travail sur la perception des discriminations au travail](#) ;
- le rappel aux professionnels de l'immobilier et de la banque de l'illégalité du refus d'accès à un service en raison d'une domiciliation d'un compte bancaire en outre-mer (recommandation n° 2012-81) ;
- **les recommandations aux acteurs du logement privé et du logement social** concernant l'égal accès au logement pour tous (délibération de la Halde n° 2011-122)
- la tribune [« Contre le racisme, il faut réaffirmer les principes républicains »](#) de Dominique Baudis, Défenseur des droits, publiée dans *Libération* le 20 mars 2012.

→ Les ressources

- [« Discriminations à l'embauche, un testing sur les jeunes de banlieue d'Ile-de-France », Centre d'analyse stratégique, 2007 ;](#)
- [« Les discriminations à raison de « l'origine » dans les embauches en France », Bureau international du travail, 2007 ;](#)
- « Les discriminations selon l'origine », Problèmes politiques et sociaux n° 966, novembre 2009, La documentation Française ;
- « Action publique et discrimination ethnique », Migrations société, vol. 22 n°131, septembre-octobre 2010 ;
- [L'enquête « Trajectoires et Origines, enquête sur la diversité de la population en France », INED, INSEE, premiers résultats octobre 2010 ;](#)
- [le répertoire « Prévention des discriminations et promotion de la diversité dans les entreprises », Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises, février 2011 ;](#)
- [« Testing sur le parc locatif privé de Villeurbanne », ISM CORUM, juin 2011](#)
- la revue de littérature « Orientation scolaire et discrimination, de l'(in)égalité de traitement selon l' « origine » », Fabrice Dhume et al., La documentation Française, 2011, commanditée par la HALDE et l'ACSE ;
- [La décision sur le bien-fondé du Comité européen des droits sociaux concernant la réclamation collective n° 64/2011 « Forum européen des Roms et des Gens du voyage \(FERV\) c. France », 24 janvier 2012 ;](#)
- [« Stratégies nationales d'intégration des Roms : un premier pas dans la mise en œuvre du Cadre de l'UE », Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions, COM \(2012\) 226 ;](#)
- [« The situation of Roma in 11 members states », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2012 ;](#)
- [« Enquête DARES 2012-077 - Emploi et chômage des immigrés en 2011 » ;](#)
- [« Enquête DARES 2012-058 - Métiers des pères et des descendants d'immigrés ».](#)

Les sites utiles

- [le site de l'enquête Trajectoires et Origines](#) ;
- [l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne](#) ;
- [l'Institut national de la statistique et des études économiques](#) ;
- [le site « Inégalités et discriminations » de l'Observatoire des inégalités](#) ;
- [l'Observatoire de la responsabilité sociale des entreprises](#).